

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 12/06/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTES et EXCUSEES : Mme Annie BOMBOURG qui donne pouvoir à M Philippe PROTIERE, Mme Nathalie STANDAERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe FERRIER

N° 2026-06-19-03

OBJET : Mandat de vente de la Maison Marguerite

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal précédent avait autorisé le Maire à donner mandat de vente à Madame Sandrine PETRONIN, du réseau BSK immobilier, pour la Maison Marguerite.

Suite aux élections municipales et au changement de Maire, le mandat est devenu caduque, et il est nécessaire de signer un nouveau mandat de vente.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce mandat de vente.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après avoir voté à l'unanimité**

1° **Décide** de donner mandat à Mme Sandrine PETRONIN, du réseau BSK immobilier, pour la vente de la Maison Marguerite.

2° **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3° **Demande** à ce que le prix de vente soit fixé à 120 000 € (11 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions)

4° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Le Secrétaire de séance,
Christophe FERRIER



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

